

6.4. Un pas plus loin vers la digitalisation

Que ce soit la conservation de nos documents importants, la signature d'actes authentiques ou l'encodage de données, les choses ont fortement évolué ces deux dernières années et la crise du COVID a joué, bien entendu, un rôle d'accélérateur dans cette évolution toujours plus poussée vers l'ère digitale.

COFFRE-FORT NUMÉRIQUE – IZIMI

Bien que l'on vive aujourd'hui dans un monde de plus en plus connecté où le papier a de moins en moins de place, beaucoup de documents doivent encore être conservés à titre de preuve.

La fédération du notariat belge (FEDNOT) a répondu au besoin de conservation de documents sous format papier en lançant la plateforme numérique IZIMI. Il s'agit d'un coffre-fort numérique gratuit accessible à tout citoyen dans lequel il est possible de conserver des documents personnels, sensibles et importants, comme un acte d'achat immobilier qui prouve le droit de propriété immobilière vis-à-vis des tiers ou encore un contrat de mariage qui pourra prouver votre régime matrimonial au besoin ou encore votre diplôme qui attestera des études accomplies.

IZIMI peut également être utilisé pour avoir une vue d'ensemble de vos différents comptes bancaires, portefeuilles d'investissement et/ou de vos contrats d'assurance-vie, ce qui pourra éviter à vos héritiers pas mal de recherches puisqu'il est prévu qu'en cas de décès du titulaire, le notaire puisse remettre le contenu de ce coffre-fort digital aux héritiers, sauf décision contraire du titulaire du coffre.

Cette plateforme vous offre également la possibilité de partager des informations avec votre partenaire, vos enfants, votre notaire ou toute personne de confiance.

PROCURATION NOTARIÉE DIGITALE

Jusqu'il y a peu, il était nécessaire de se rendre chez son notaire pour signer un acte de vente ou encore pour constituer sa société.

Bien qu'il était déjà possible par le passé de donner procuration authentique à une personne, il fallait néanmoins se rendre chez son notaire pour constituer pareille procuration et désigner le mandataire habilité à signer et acter en votre nom et pour votre compte.

Depuis avril 2020, vous pouvez donner cette procuration authentique à distance. La procuration digitale se réalise alors via une vidéo-conférence et au moyen d'une signature électronique. Dans un premier temps, le notaire réalisera la procuration authentique digitale. Dans un deuxième temps, le mandataire désigné (soit une personne de confiance soit un collaborateur du notaire) signera l'acte final à votre place.

Par le biais de ces deux phases, vous pouvez ainsi établir différents types d'actes depuis chez vous. On pense notamment donc à l'achat d'un immeuble, à une donation, à un changement de contrat de mariage, etc. Certains actes nécessitent cependant encore de vous rendre chez votre notaire comme la rédaction d'un testament.

CRÉATION DE SA SOCIÉTÉ EN LIGNE VIA STARTMYBUSINESS – LA France CHAMPIONNE D'EUROPE !

Une nouvelle étape a été franchie ce 1^{er} août 2021 : il est à présent possible de créer sa société sans se rendre physiquement dans une étude notariale. L'acte de constitution peut désormais être signé à distance par vidéoconférence et ce, sans coûts supplémentaires.

Cela représente évidemment un gain de temps majeur pour les entrepreneurs qui décident d'exercer leur activité par le biais d'une personne morale. Cette possibilité est d'ailleurs ouverte pour tout type d'entité.

A cette fin, la Fédération du Notariat belge (FEDNOT) a développé la plateforme numérique www.startmybusiness.be par laquelle il est donc dorénavant possible de créer sa société et qui fournit, par la même occasion, des informations juridiques quant à l'activité que l'entrepreneur souhaite exercer en société, quant aux différentes formes sociétaires ou encore des « conseils pour l'entrepreneur », une mine d'informations non négligeable !

Il va de soi que dans ce processus de création de son entreprise, les conseils avisés d'un notaire restent malgré tout bien utiles et cruciaux.

Solange Sagbini et Sophie Slits
estate planning
BANQUE NAGELMACKERS

AIHE REVUE NR. 235 AOÛT-SEPTEMBRE 2021